

# ATTESTATION DE CONFORMITE DE TYPE

Direction générale de l'aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Codification	Référence	Indice
<b>EMS3</b>	<b>2014-III</b>	<b>Indice A</b>

Vu l'arrêté du 18 janvier 2007 modifié relatif aux normes techniques applicables aux SSLIA sur les aérodromes,

Vu la demande formulée par la société Vanrullen Uniser, en date du 29 juillet 2014,

Vu les résultats concluants des PV d'essais en laboratoire référencés n° PN 13 9103-2 du 24 avril 2014 (CNPP) et n° PN 12 9024-1 du 15 avril 2014 (CNPP),

la présente attestation de conformité de type, référence 2014-III Indice A, est délivrée à la société :

## **VANRULLEN UNISER**

**Espace Galilée, Z.I.  
67 avenue des Nations Unies  
59270 BAILLEUL  
FRANCE**

pour l'émulseur SSLIA suivant :

- Appellation commerciale : **UNISERAL AF12 S3**
- Concentration d'emploi : **3 %**
- Codification : **EMS3**

Cette conformité est appréciée par rapport aux spécifications techniques communes *Emulseurs SSLIA* approuvées par arrêté interministériel du 23 avril 2004.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans pour les lots d'émulseurs déclarés du même type par le fabricant, produits et étiquetés dans le respect des conditions présentées lors de la demande et pour lesquels la composition, ainsi que les caractéristiques et les performances au feu (voire fiche jointe en annexe) correspondent à celles des lots de référence testés.

Le bénéficiaire de la présente attestation appose le logo de conformité « SSLIA » sur les lots destinés aux aérodromes français et en assure la traçabilité.

Fait à Paris, le **31 OCT. 2014**

Pour le ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

Le directeur adjoint  
aéroports et navigation aérienne



**Didier SERRANO**

Direction de la Sécurité  
de l'Aviation Civile  
50, rue Henry Farman  
75720 Paris cedex 15  
Tél : 01 58 09 43 66



DSAC